

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une unité de trituration de graines de soja sur le site ALIANE de nutrition animale de Rethel (08 300)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale ALIANE

Nom, prénom et qualité de la personne Pascal LE PAIH - Président
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8	3	3	0	9	9	8	7	2	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.ICPE Projet soumis à examen au cas par cas b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	Ajout des rubriques ICPE 2160 - 1 Silos de stockage à plat. volume 3250 m3 - Classement : NC 2240 Extraction huile végétale. 8,6 Tonnes d'huile / jour - Classement : DC Pas de modification sur le classement de l'installation au titre des autres rubriques 2260-1-b : E / 2160-2 : NC / 3642-2 : NC / 2910-A-2 : DC

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise en place d'une activité de trituration de graines de soja :
L'extraction de l'huile sera réalisée par pression à chaud sans utilisation de solvant.

L'unité de trituration pourra valoriser 25.000 T de graines par an dont 50 % de graines biologiques

Une tonne de graines permet de produire : 750 kg de tourteau riche en protéines, 125 litres d'huile et 40 kg de coques riches en fibres. Le solde correspond à une perte d'humidité.

Création de capacités de stockage en amont et en aval du process

Démolition d'un petit bâtiment en préfabriqué inutilisé (168 m²)

4.2 Objectifs du projet

La France est dépendante des importations de tourteaux de soja pour couvrir les besoins en protéines des animaux d'élevage. Dans le cadre du plan "Protéines végétales" porté par le Ministère de l'Agriculture et des orientations de la Politique Agricole Commune 2023-2027, les groupes VIVESCIA et AVRIL, sociétés mères d'ALIANE ont décidé d'étendre leur collaboration pour développer la production du soja dans le Grand-Est. L'unité de trituration sera l'outil structurant de cette filière, au carrefour des productions végétales et animales du territoire.

L'implantation sur le site ALIANE de Rethel a été retenue pour les raisons suivantes :

- 50 % des graines triturées seront issues de l'agriculture biologique. Les tourteaux et les coques produits à partir de ces graines seront utilisés sur place pour la production d'aliments composés pour animaux biologiques.

- Réduire le montant de l'investissements en partageant des équipements avec l'activité de nutrition animale : alimentation électrique, vapeur, air comprimé, VRD, boisseaux de chargement

- Dégager des synergies en exploitation : la conduite de l'installation et la maintenance seront mutualisées avec l'activité de nutrition animale

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit les travaux ci-après :

- Réhausse de la tour d'élevateur de réception : + 3,10 m pour passer de 13,50 à 16,60 m

- Trois silos métalliques verticaux de stockage des graines de soja : 3 x 320 m³ = 960 m³ en remplacement de trois silos comparables d'un volume total de 985 m³

- Une ligne de trituration des graines de soja par pression à chaud sans utilisation de solvant

* Préparation des graines : nettoyage, concassage, aspiration des coques

* Cuisson des graines dans un conditionneur vertical par échange thermique sur des plateaux double enveloppe chauffés par de la vapeur sèche.

* Pression en continue des graines pour extraire l'huile

* Filtration de l'huile

- Aménager un magasin existant pour le stockage à plat des tourteaux : capacité 3 250 m³

- Une nouvelle cuve verticale de 150 m³ pour le stockage de l'huile de soja

- Deux boisseaux de chargement des coques de soja : 2 x 60 m³ = 120 m³

- Remplacer la chaudière vapeur : puissance actuelle : 1 090 kW - Puissance future : 1 942 kW

- Une centrale de production d'air comprimé : puissance 75 kW, en renfort de l'existant : puissance 18,5 kW

- Remplacer le transformateur : puissance actuelle : 1 000 kW - puissance future : 1 250 kW

- Puissance électrique de l'ensemble des machines : passer de 620 kW à 1 266 kW

- Démolir un petit bâtiment en préfabriqué inutilisé (168 m²)

Période des travaux : mars 2023 - juin 2024

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Rythme et volume d'activité :

L'unité de trituration fonctionnera en continu 24H/24H - 7 jours sur 7 - 50 semaines par an. Deux semaines d'arrêt technique sont prévues pour les opérations annuelles de maintenance préventive.

Débit nominal : 3 T de graine / heure soit 25 000 T de graines triturées sur une année

Nous anticipons également une progression de l'activité de nutrition animale biologique à 45 000 T/an soit 178 T/jour

Production journalière maximum - Trituration + Nutrition animale : 275 T/jour

Les réceptions et les expéditions seront réalisées sur la période 05 h-19 h (entrée du dernier camion à 18 h)

Organisation :

La conduite de l'installation et la maintenance seront mutualisées avec l'activité de nutrition animale.

Les fonctions support seront assurées par l'encadrement d'ALIANE : management, approvisionnements, QHSE,...

Le personnel sera formé à la conduite et à la maintenance du process sur le site SOJALIM de Vic en Bigorre (65) qui exploite une unité comparable depuis 2017.

Destination des produits finis :

Les tourteaux et les coques issus de graines biologiques, soit 50% du tonnage, seront utilisés sur le site pour produire des aliments composés pour animaux biologiques.

Les tourteaux et coques issus de graines conventionnelles seront expédiés vers les 5 autres usines ALIANE situées dans les régions Grand-Est et Hauts de France.

Les huiles seront valorisées par des filiales du groupe AVRIL, notamment LESIEUR pour l'alimentation humaine après raffinage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site Aliane de Rethel est une ICPE dont l'activité de nutrition animale est autorisée dans le cadre des règles fixées par l'arrêté préfectoral complémentaire 2021 - 508 du 7 septembre 2021 et par l'arrêté préfectoral du 26 février 1997

La mise en place d'une activité de trituration nécessitera une actualisation de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance installée de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation	kW - actuel : 620 / futur : 1 250
Silos de stockage à plat de produits organiques dégageant des poussières inflammables	m3 - actuel : absence / futur : 3 250
Silos de stockage autres de produits organiques dégageant des poussières inflammables	m3 - actuel : 2 850 / futur : 2 950
Traitement et transformation de matières premières végétales - Capacité de production	T/jour - actuel : 140 / futur : 275
Installations de combustion de gaz naturel - Puissance thermique maximum	kW - actuel : 1 090 / futur 1 942
Extraction d'huile végétale - Production journalière d'huile	T/J - actuel : absence / futur : 8,6

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

4 Chemin du Gué de la Comtesse,
ZI de Pargny
08 300 RETHEL

Coordonnées géographiques¹ Long. 4° 22' 49" 00 Lat. 49° 30' 17"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'Est : la ZNIEFF type I " Trou d'Ormigny " située à 2,6 km Au Nord Est : a ZNIEFF type I "Prairies humides de Corny Macheromenil" située à 4,2 km Au Sud : la ZNIEFF type I "Etang Gogart" située à 525 m et la ZNIEFF type II "Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux" située à 55 m au delà de la rue de Verdun
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de protection du biotope la plus proche est situé à 7 000 mètres au Nord Nord Est, c'est le "Marais De Novy-Chevrières"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional des Ardennes est implanté à plus de 25 Km au Nord du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rethel est concernée par un Plan de Prévention du Bruit lié à la RN 51. (PPBE Départemental 3 ème échéance 2018 - 2023.) La RN 51 qui relie Charleville-Mézières à Reims est orientée Nord Est -Sud- Ouest et contourne la ville par l'Ouest Le projet sera réalisé dans la zone industrielle de Pargny située en périphérie Est de Rethel et n'est donc pas concerné par ce PPBE
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rethel compte 3 monuments historiques situés à plus de 1 000 mètres du projet, ce sont : l'église Saint Nicolas (1 200 m), l'Hôtel de ville (1 150 m) et la Fontaine de l'ancien hôtel de la Trésorerie générale de Mézières (1 300m)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de zone humide Ramsar dans l'environnement du site. La plus proche " Etangs de la Champagne Humide" est situé à plus de 50 km au Sud Est. Au Sud : la ZNIEFF type I "Etang Gogart" est située à 525 m Au Sud : la ZNIEFF type II "Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux" est située à 55 m du site, au delà de la rue de Verdun

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rethel est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation de la Marne approuvé le 7 juin 2002 et en cours de révision La commune de Rethel ne possède pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques. Aucun PPRT n'est disponible pour le département des Ardennes
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas référencé dans la base des anciens sites industriels BASIAS Le terrain n'est pas référencé dans la base des sites et sols pollués BASOL Deux sites BASOL et 72 sites BASIAS sont référencés sur la commune de Rethel. Trois sites susceptibles d'être pollués se situe à proximité du terrain : CHA0802079 : ancien dépôt de ferrailles / CHA0802084 : ancienne entreprise de charpentes métalliques / CHA0802107 : garage automobile Peugeot
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche est la ZRE des nappes de l'Albien Néocomien située à plus de 17 km au Sud de Rethel.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors des périmètres de protection rapprochée des captages les plus proches : AAC d'Acy Romance à 1 400 m au Sud du site, au delà de la vallée de l'Aisne AAC d'Avançon à plus de 10 km au Sud-Ouest
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rethel compte deux sites inscrits : - le Château Mazarin et ses abords situés à 750 m du projet - la Promenade des Isles et ses abords situés à 1 500 m du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 Habitats la plus proche "Prairies de la vallée de l'Aisne" est située à 3,5 km à l'Est du site. La zone Natura 2000 Oiseaux la plus proche "Vallée de l'Aisne en aval du chateau de Porcien" est située à plus de 10 km au Nord Ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site classé référencé sur la commune de Rethel ou sur les communes voisines.

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'augmente pas le besoin en eau du site. De la vapeur sèche sera utilisée pour réchauffer les plateaux à double enveloppe du cuiseur des graines de soja. Les condensats retourneront ensuite à la bêche alimentaire de la chaudière pour produire à nouveau de la vapeur. L'alimentation en eau potable du site est assurée par le réseau communal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne nécessiteront pas de drainage. Le terrain est viabilisé depuis plus de 50 ans et raccordé au réseau collectif de collecte des eaux pluviales de la zone industrielle de Pargny. Il n'y a pas de remontée d'eau sur le terrain.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le travaux ne produiront pas une quantité significative de déblais Les fondations des 3 silos déconstruits seront utilisés pour implanter trois nouveaux silos de caractéristiques comparables La réalisation des fondations des deux boisseaux d'expédition des coques sera à l'origine d'un volume limité de déblais. Les déblais et terres excavées seront stockés en Installation de Stockage de Déchets Inertes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera pas de remblayer le terrain Les apports en matériaux concerneront le béton nécessaire à la réalisation, des fondations des boisseaux d'expédition
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé sur la ZI de Pargny. Une unité industrielle de nutrition animale est exploitée sur la parcelle depuis plus de 50 ans. Le projet sera réalisé sur des surfaces viabilisées actuellement dédiées à la circulation des camions. Les espaces verts du site ne seront pas impactés par le projet
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact sur un habitat ou une espèce inscrite au formulaire standard de données des deux sites Natura 2000 les plus proches La zone Natura 2000 Habitats la plus proche " Prairies de la vallée de l'Aisne" est située à 3,5 km à l'Est du site. La zone Natura 2000 Oiseaux la plus proche "Vallée de l'Aisne en aval du chateau de Porcien" est située à plus de 10 km au Nord Ouest du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera réalisé sur la ZI de Pargny. Une unité industrielle de nutrition animale est exploitée sur la parcelle depuis plus de 50 ans sans qu'ait été signalée une incidence de cette activité sur les zones à sensibilité particulière cités au point 5.</p> <p>L'incidence éventuelle de cette nouvelle activité sur les zones à sensibilité particulière proches (zones humides) a été prise en compte dès la conception du projet.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de consommation d'espace naturels, agricoles ou forestiers</p> <p>Le projet sera réalisé sur la ZI de Pargny. Une unité industrielle de nutrition animale est exploitée sur la parcelle depuis plus de 50 ans et les nouvelles constructions seront implantées sur des surfaces viabilisées actuellement dédiées à la circulation des camions.</p> <p>Les zones en espace verts de la parcelle ne seront pas affectées par le projet.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Rethel ne possède pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques.</p> <p>Aucun PPRT n'est disponible pour le département des Ardennes</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Rethel dispose d'un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé par arrêté préfectoral en date du 15 fév. 2022. La carte annexée à l'Arrêté Préfectoral positionne la parcelle en "zone soumise à des aléas limités pour la crue de référence sur laquelle de nouvelles implantations peuvent être admises sous certaines conditions"</p> <p>Sont autorisées "Les nouvelles constructions et installations industrielles ou artisanales sans augmentation des risques, notamment de pollution"</p> <p>La commune de Rethel est en zone de sismicité très faible.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de risques sanitaires du fait des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transformation d'une matière première agricole par un procédé de cuisson puis de pression en continu sans utilisation de solvant organique. - Captation des poussières aux différents points de rejet atmosphérique - Aucun additif utilisé dans le procédé de fabrication.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le trafic lié à l'activité de trituration concerne les réceptions de graines et les expéditions de produits finis. Ces transports sont réalisés en bennes céréalères et citernes de 30 T de CU, soit en moyenne 5,3 semi-remorques par jour ouvrable (NB 50 % du tourteau produit sera utilisé sur le site)</p> <p>Les véhicules légers du personnel (9 personnes) seront répartis sur la journée (3 postes). Ce trafic s'intégrera au trafic global de la zone industrielle et rejoindra la RN 51 sans passer par le centre ville.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La nouvelle activité ne sera pas à l'origine d'émergences supérieures aux limites fixées par l'AP d'Autorisation d'Exploiter du 26 fev 1997</p> <p>Les points de rejet d'air canalisé (fosse de réception, air de process) seront équipés de silencieux et les machines de production n'émettent pas de bruits périodiques ou dans des fréquences spécifiques.</p> <p>Les réceptions et expéditions seront réalisées plage horaire 05H-19H du lundi au vendredi.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité ne sera pas à l'origine de nuisances olfactives.</p> <p>Les rejets d'air du process (air humide aspiré dans le cuiseur des graines et dans la presse, air de refroidissement des tourteaux) seront canalisés vers des cheminées dont le point de rejet, situé à 20 mètres du sol, sera plus haut que le faitage de l'usine. Ceci assurera une dispersion optimale des odeurs générées par la cuisson des graines.</p> <p>Aucune installations industrielles susceptibles d'engendrer des nuisances olfactives n'est recensée dans l'environnement du site</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le procédé ne mettra pas en oeuvre des équipements engendrant des vibrations en dehors du site.</p> <p>Le site ne sera pas impacté par des vibrations provenant d'un autre site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les zones de réception des matières premières et de chargement des finis seront éclairées le matin à partir de 05 h et le soir jusqu'à 19 h</p> <p>Ce sont les horaires déjà appliqués par l'activité de nutrition animale.</p> <p>Les bâtiments ne seront pas éclairés la nuit par des projecteurs.</p> <p>Le projet n'aura pas d'impact sur l'éclairage des zones de circulation du site.</p> <p>Les bâtiments de production n'ont pas de fenêtre éclairée la nuit.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets d'air du process (air humide aspiré dans le cuiseur des graines et dans la presse, air de refroidissement des tourteaux) seront canalisés vers des cheminées dont le point de rejet, situé à 20 mètres du sol, sera plus haut que le faitage de l'usine. Ceci assurera une dispersion optimale des odeurs générées par la cuisson des graines.</p> <p>L'air aspiré pour la captation des poussières émises au déchargement en vrac des graines sera rejeté après filtration sur un filtre à poches à décolmatage automatique</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le procédé de trituration n'est pas à l'origine de rejets liquides</p> <p>Le volume des purges de déconcentration de la chaudière n'augmentera pas puisque la cuisson des graines est réalisée par échange thermique avec de la vapeur sèche qui retourne sous forme de condensats à la chaufferie vapeur</p> <p>Le projet augmentera peu les rejets domestiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actuel : 7 ETP répartis sur 70 h/semaine - futur : 9 ETP répartis sur 168 h/semaine
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La cuisson des graines de soja engendre une perte d'humidité sous forme de vapeur d'eau rejetée dans l'atmosphère.</p> <p>L'activité de trituration n'engendra pas d'effluents pour le nettoyage des équipements et des locaux. L'huile végétale sera stockée dans des cuves placées dans des aires de rétention équipées de dispositifs d'alarme en cas de fuite. Les purges de déconcentration de la chaudière n'augmenteront pas car la vapeur utilisée pour la cuisson des graines retourne à la bêche alimentaire sous forme de condensats</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le process ne génère pas de déchets. En effet les graines seront réceptionnées en vrac et les produits finis expédiés en vrac ou en IBC.</p> <p>Le site réalise dès à présent un tri sélectif des déchets de maintenance. Ceux-ci sont repris par des entreprises habilitées (huiles usagées, chiffons souillés, métaux, néon, piles,...)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans le rayon de protection d'un monument historique, il sera implanté dans une zone d'industrielle existante. Les espaces verts du site ne seront pas impactés par le projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle sur laquelle sera implanté les projet est située dans la zone industrielle de Pargny et une unité industrielle de nutrition animale est exploitée sur cette parcelle depuis plus de 50 ans. La culture du soja contribue au développement d'une bioéconomie moins consommatrice de ressources naturelles : réduction de l'empreinte carbone, protection de la ressource en eau, réduction de l'usage des produits phytosanitaires et développement de la biodiversité

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet sera réalisé dans une zone industrielle existante. (Zi de Pargny)

Les activités de nutrition animale et de trituration sont complémentaires et 40% en poids des produits de la trituration seront utilisés par l'activité de nutrition animale en substitution à du tourteau de soja approvisionné d'autres régions françaises.

Les impacts sur l'environnement et la santé humaine des activités présentes en périphérie du site ne sont pas susceptibles de se cumuler avec les incidences du projet identifiées au point 6.1

Les entreprises situées à proximité de la parcelle sont référencées ci-après :

- Au Nord : Gervais SA : maçonnerie / Hess : concessionnaire automobile Peugeot
- Au Nord Est : G Guillaume : garage automobile / Autosur : contrôle technique automobile / Zanachetta Père et Fils : pompes funèbres / Lempereur : fabrication et pose de menuiserie intérieure et extérieure,
- A l'Est : LCT : couverture et isolation / Ferrari : démolition, désamiantage et de recyclage de matériaux
- Au Sud : des terrains innocupés dont une parcelle appartenant à Aliane
- A l'Ouest : Rethel Plastics : menuiseries PVC/
- Au Nord Ouest : Habitation collective

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet intègre dès sa conception des solutions techniques permettant d'éviter ou de réduire les impacts de l'activité sur la santé humaine et l'environnement :

1- Les poussières seront captées à tous les points d'émission : déchargement en vrac des graines dans la fosse de réception, circuits de transfert de matières en vrac. Les points d'émissions seront mis en dépression et l'air canalisé sera filtré par des filtres à poches à décolmatage automatique largement dimensionnés avant rejet atmosphérique. Le fonctionnement du process sera asservi à la marche des systèmes d'aspiration.

2- Les odeurs associées à la cuisson des graines seront captées aux points d'émission (cuiseur, presse, refroidisseur du tourteau). L'air canalisé sera filtré avant rejet atmosphérique au dessus du faitage de la tour de fabrication. Cette disposition assurera une dilution rapide des odeurs quelle que soit la direction du vent.

3- Circulation : le trafic routier induit par le projet sera modeste : 5,3 semi-remorques par jour ouvrable sur la période 5 h - 19 h.

Ce trafic s'intégrera au trafic global de la zone industrielle et rejoindra la RN 51 sans passer par le centre ville.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet sera implanté dans une zone industrielle, sur une parcelle sur laquelle une activité industrielle de nutrition animale est exploitée depuis plus de 50 ans. L'extraction de l'huile sera réalisé par pression à chaud sans utilisation de solvant.

Le projet n'aura pas d'impact sur une zone sensible, classée ou inscrite au titre d'une protection particulière.

ALIANE s'appuie sur l'expertise du groupe AVRIL, leader français de la transformation des oléagineux qui exploite deux unités comparables à Vic de Bigorre (65) et Thouars (79). Les retours d'expérience de ces deux sites seront pris en compte dès la conception du projet.

Le projet fera l'objet d'un "Porter à Connaissance", permettant de positionner le site au regard des réglementations applicables Sur la base de de ces éléments, la réalisation d'une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagramme simplifié du procédé de trituration des graines de soja par pression

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Rethel

le, 21 octobre 2022

Signature

ALIANE S.A.S
S.A.S au capital de 16 675 000 €
R.C.S SEDAN 833 099 872

